

1. Identification

Identificateur de produit	MAP-Pro™ Premium Hand Torch Fuel
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	WC001
Code du produit	Variable
Usage recommandé	Combustible pour chalumeau à main
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant/fournisseur	Worthington Cylinder Corporation
Adresse	300 E. Breed St., Chilton, WI 5301 États-Unis
Personne-ressource	Ann Stiefvater
Adresse de courrier électronique	Ann.Stiefvater@worthingtonindustries.com
Numéro de téléphone	1-920-849-1740
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-703-527-3887 International / CHEMTREC 1-800-424-9300 Domestic

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Gaz inflammables Gaz sous pression	Catégorie 1 Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Intervention	Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances			
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propylène		115-07-1	99.5 - 100

Impuretés	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propane	74-98-6	0 - 0.5
Remarques sur la composition	Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Propylène (CAS-no. 115-07-1): Class 3 (moderately hazardous substance).	
4. Premiers soins		
Inhalation	Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.	
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de gelure, immerger la zone concernée dans de l'eau tiède (entre 38 °C/100 °F et 43 °C/110 °F, ne dépassant pas 44 °C/112 °F). La laisser immergée pendant 20 à 40 minutes. Obtenir une assistance médicale.	
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.	
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition habituelle pour les gaz ou les gaz liquéfiés.	
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	L'exposition peut aggraver des troubles respiratoires préexistants. Traiter de façon symptomatique.	
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.	
5. Mesures à prendre en cas d'incendie		
Agents extincteurs appropriés	Poudre extinctrice, CO2, eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse.	
Agents extincteurs inappropriés	Jet d'eau plein.	
Dangers spécifiques du produit dangereux	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.	
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.	
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, il faut porter un appareil respiratoire autonome en mode de pression positive ainsi que des vêtements protecteurs complets. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Ne pas tenter d'éteindre un feu si la fuite de gaz ne peut être arrêtée de façon sécuritaire, car une réinflammation explosive pourrait survenir. Circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant à proximité. Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. Ne pas entrer dans un espace confiné ou clos dans lequel un feu est en cours sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Arrêter l'écoulement du produit. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel qui tentent d'arrêter l'écoulement. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas encore enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger le personnel qui tente d'arrêter la fuite. Éviter l'écoulement des produits utilisés pour maîtriser l'incendie dans les cours d'eau, les égouts et les réserves d'eau potable.	
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.	
Risques d'incendie généraux	Gaz extrêmement inflammable.	

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer la zone sans attendre. Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8.

Bien ventiler et, si possible, interrompre l'écoulement de gaz ou de liquide. Communiquer immédiatement avec les services d'urgence.

Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas rejeter dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher de pénétrer le sol, les fossés, les égouts sanitaires, les cours d'eau et les eaux souterraines.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éliminer toute source d'ignition. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8. Il convient d'interdire de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et transformé. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Toujours fixer les bouteilles en position debout et fermer tous les robinets lorsque les bouteilles ne sont pas utilisées. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Protéger les bouteilles de tout dommage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	860 mg/m ³ 500 ppm

Impuretés	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm

Impuretés	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm

Impuretés	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Impuretés	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m ³ 1000 ppm

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Suivre les procédures standard de surveillance.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Assurer une ventilation efficace. Utiliser des procédures en vase clos, la ventilation aspirante locale, ou tout autre moyen technique de contrôle afin de conserver les niveaux des substances en suspension en-deça des limites d'exposition.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de protection approuvées.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements protecteurs appropriés aux risques d'exposition. Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Protection respiratoire	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.
Dangers thermiques	Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Lavez vigoureusement après manipulation. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Manipuler conformément à de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Gaz liquéfié incolore.
État physique	Gaz.
Forme	Gaz comprimé liquéfié.
Couleur	Incolore.
Odeur	Hydrocarbure ou mercaptan si odorisé.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet.
Point de fusion et point de congélation	-185 °C (-301 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	-48 °C (-54.4 °F) 101.325 kPa
Point d'éclair	-107.8 °C (-162.0 °F)
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Gaz extrêmement inflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	2 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	11 %
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	109.73 PSIG (21°C)
Densité de vapeur	1.5 (0°C) (gaz)
Densité relative	0.52 (liquide)
Solubilité	
Solubilité (eau)	384 mg/l - Légèrement soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau	1.77
Température d'auto-inflammation	497.22 °C (927 °F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Masse moléculaire	42 g/mole
Pourcentage de matières volatiles	100 %
COV (% en poids)	100 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
Risque de réactions dangereuses	Aucune polymérisation ne se produira. Peut former un mélange explosif avec l'air. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Acides forts. Halogènes
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Hydrocarbures.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Concentrations élevées: Risque de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations réduisant le taux d'oxygène jusqu'à un niveau dangereux pour la respiration. L'inhalation de fortes concentrations peut causer vertiges, étourdissement, maux de tête, nausée et perte de coordination. Une inhalation prolongée peut entraîner une perte de connaissance.
Contact avec la peau	Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure.
Contact avec les yeux	Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure.
Ingestion	Peu probable du fait de la forme du produit.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Concentration élevée : Risque de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations réduisant le taux d'oxygène jusqu'à un niveau dangereux pour la respiration. L'inhalation de fortes concentrations peut causer vertiges, étourdissement, maux de tête, nausée et perte de coordination. Une inhalation prolongée peut entraîner une perte de connaissance.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Un contact direct avec le gaz liquéfié peut causer une lésion oculaire par gelure.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.

Effets chroniques Peut entraîner des effets sur le système nerveux central.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradation Ce produit est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.

Mobilité dans le sol Risque de s'évaporer rapidement.

Mobilité générale Risque de s'évaporer rapidement.

Autres effets nocifs Aucuns connus.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Utiliser le contenant jusqu'à ce qu'il soit vide. Ne pas jeter un contenant qui n'est pas vide. Les contenants vides contiennent des vapeurs résiduelles qui sont inflammables et explosives. Les bouteilles doivent être vidées et envoyées à un centre de collecte des déchets dangereux. Ne pas percer ou brûler, même vide. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1077

Désignation officielle de transport de l'ONU Propylène

Classe de danger relative au transport

Classe 2.1

Danger subsidiaire -

Groupe d'emballage Sans objet.

Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1077

UN proper shipping name Propylene

Transport hazard class(es)

Class 2.1

Subsidiary risk -

Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

Environmental hazards No.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN1077

UN proper shipping name Propylene

Transport hazard class(es)

Class 2.1

Subsidiary risk -

Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS F-D, S-U

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC

Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 25-Novembre-2015

Date de la révision -

Version n° 01

Autres informations

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
HMIS Hazard Scale: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe * = Chronic hazard.

Santé: 1. Inflammabilité: 4. Danger physique: 1.

Liste des abréviations

CLP : Règlement n° 1272/2008.

Avis de non-responsabilité

Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables.